Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20231114-23-207-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Vienne Condrieu Agglomération

DÉLIBERATION 23-207

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 novembre 2023

Date de la convocation : **7 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX,. M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Charles TODARO.

Ont donné pouvoir : Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Alain ORENGIA à M. Denis PEILLOT, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Jean TISSOT représenté par Hélène PERDRIELLE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **JAZZ A VIENNE** : Rapport d'activités Jazz à Vienne 2022-2023

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'établissement public à caractère industriel et commercial chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2011.

Conformément à l'article 9 des statuts de Jazz à Vienne, le directeur établit chaque année, un rapport sur les activités de l'établissement public de l'année précédente.

Ce rapport est soumis au conseil d'administration de l'établissement public par le Président, puis transmis au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

Vu le caractère très saisonnier de Jazz à Vienne, qui n'est pas calé sur le calendrier civil, le rapport d'activités est établi en deux parties. La première partie est proposée à l'automne et présente le bilan du festival et de la saison écoulée. La seconde partie au printemps présentant le compte administratif de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année en cours.

L'objet de la présente délibération est de prendre acte du rapport d'activités sur la saison 2022-2023.

VU l'exposé des motifs ci-dessus,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de l'EPIC Jazz à Vienne,

VU la délibération du 27 Octobre 2023 du Conseil d'Administration de Jazz à Vienne approuvant le rapport d'activités 2022-2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

PREND ACTE du rapport d'activités de Jazz à Vienne joint à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 20/11/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat